

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2010

Date de la convocation : 17/02/2010

Avis affiché le 17/02/2010

Publié dans le journal Sud-ouest le

ORDRE DU JOUR

- I. COMPTES DE GESTION 2009
 - budget principal et budget annexes
- II. COMPTES ADMINISTRATIFS et AFFECTATIONS DES RESULTATS
 - budget principal et budgets annexes
- III. PROJET D'ACQUISITION D'UN TRACTEUR
- IV. DEMOUSTICATION 2010
 - revalorisation de la participation communale
- V. Assistance Technique fournie par les Services de l'Etat (ATESAT)
 - nouvelle convention
- VI. TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES
 - approbation après enquête publique
- VII. CLOTURE ECOLE ELEMENTAIRE
 - délaissé d'implantation
- VIII. SIEAGH DU CURE
 - modification des statuts
- IX. TRAVAUX RUE DE LA ROCHELLE
 - convention avec le Département
- X. CENTRE DE LOISIRS
 - recrutement d'un agent en CUI-CAE
- XI. PISTE CYCLABLE et PLACE FRADIN
 - avancée des projets
- XII. INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES
 - le conseil de développement du Pays d'Aunis

Le vingt cinq février deux mille dix à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François FAGET, Maire.

PRESENTS : M. Jean-François FAGET - M. Jean-Claude MARIONNEAU - M. Jérémy BOISSEAU
M. Jacquy BAREAU - Mme Martine BOUTET - Mme Sandrine MARTIGNON - Mme Anne BOUCLAUD M.
Jean-François RAYMOND - M. Patrick ROBERGEAU - M. Jean-Philippe COLAS - M. Jean-Claude JARNY -
M. Hugues GASTOU - Mr Jean-Marc MIALARET

ABSENTS EXCUSES : Mme Catherine COUSIN - M. Christian GIRAUDET - M. Hervé HENNEQUIN
Mme Christelle PELAEZ-CABRERA (*pouvoir à M. BOISSEAU*).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Hugues GASTOU

Conseillers en exercice :	17
Conseillers présents :	13
Conseillers représentés :	1
Absent non représenté :	3
Votants :	14

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé.

1°) VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

C'est sous la présidence de Monsieur Jacquy BAREAU que le Conseil Municipal a délibéré sur le compte administratif 2009 dressé par Monsieur Jean-François FAGET, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2009, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **donne acte** de la présentation des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	résultat propre à 2009	1 065 246,45 €	1 213 926,52 €	148 680,07 €
	résultat antérieur 2008		186 110,44 €	186 110,44 €
	résultat à affecter			334 790,51 €
INVESTISSEMENT	résultat propre à 2009	419 193,38 €	514 103,73 €	94 910,35 €
	solde antérieur 2008			-279 772,82 €
	solde d'exécution			- 184 862,47 €
Restes à Réaliser 31/12/2009	investissement	120 738,00 €	76 317,00 €	-44 421,00 €
résultats cumulés 2009 avec les restes à réaliser				105 507,04 €

ACTIVITES PORTUAIRES

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	résultat propre à 2009	2 199,69 €	8 207,16 €	6 007,47 €
	résultat antérieur 2008		787,23 €	787,23 €
	résultat à affecter			6 794,70 €
INVESTISSEMENT	résultat propre à 2009	5 603,87 €	10 367,95 €	4 764,08 €
	solde antérieur 2008	10 367,95 €		-10 367,95 €
	solde d'exécution			- 5 603,87 €
Restes à Réaliser 31/12/2009	investissement			
résultats cumulés 2009 avec les restes à réaliser				1 190,83 €

PORT

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	résultat propre à 2009	16 355,95 €	51 333,37 €	34 977,42 €
	résultat antérieur 2008		14 150,24 €	14 150,24 €
	résultat à affecter			49 127,66 €
INVESTISSEMENT	résultat propre à 2009	45 597,04 €	68 347,80 €	22 750,76 €
	solde antérieur 2008		23 762,71 €	23 762,71 €
	solde d'exécution			46 513,47 €
Restes à Réaliser 31/12/2009	investissement	88 587,00 €	40 744,00 €	-47 843,00 €
résultats cumulés 2009 avec les restes à réaliser				-1 329,53 €

TERRAIN A PIEUX

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	résultat propre à 2009		11 806,28 €	11 806,28 €
	résultat antérieur 2008		39 360,13 €	39 360,13 €
	résultat à affecter			51 166,41 €
INVESTISSEMENT	résultat propre à 2009			
	solde antérieur 2008			
	solde d'exécution			
Restes à Réaliser 31/12/2009	investissement			
résultats cumulés 2009 avec les restes à réaliser				51 166,41 €

Engagement est pris de demander un devis pour terminer la réfection de tout le parc à pieux

ZONE CONCHYLICOLE

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	résultat propre à 2009			
	résultat antérieur 2008			
	résultat à affecter			
INVESTISSEMENT	résultat propre à 2009	1 506,26 €		-1 506,26 €
	solde antérieur 2008	8 860,61 €		-8 860,61 €
	solde d'exécution			- 10 366,87 €
Restes à Réaliser 31/12/2009	investissement			
résultats cumulés 2009 avec les restes à réaliser				-10 366,87 €

A noter, ce budget annexe sert uniquement à rembourser un emprunt. Il convient de se savoir si l'on a avantage à le rembourser par anticipation.

2°) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009 – INSCRIPTIONS DES RESTES A REALISER

BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2009, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **334 790,51 €**.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

<u>un solde d'exécution global</u> de	}	représentant un solde cumulé de
- 184 862,47 €	}	
<u>un solde de restes à réaliser</u> de	}	- 229 283,47 €
- 44 421,00 €	}	

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2009,

- **décide** d'affecter au budget de l'exercice 2010, le résultat comme suit :
affectation en réserve (compte 1068)
Financement de la section d'investissement **229 283,47 €**

Report en section de fonctionnement

Ligne 002 en recettes **105 507,04 €**

- **dit** qu'il sera procédé à l'inscription au budget 2010 des crédits suivants, relatifs à la section d'investissement :

articles	libellés	dépenses	articles	libellés	recettes
2112	Rue des Courlis	2 200,00 €	1323	Dépt SDF	11 226,00 €
21534	Eclairage public	3 761,00 €	1325	CDC	46 044,00 €
2313	Trx école et SDF	49 140,00 €	1341	DGE SDF	19 047,00 €
2315	Trx piste cyclable, place fradin	65 637,00 €			
		120 738,00 €			76 317,00 €

BUDGET ANNEXE « PORT »

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2009, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **49 127,66 €**.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

<u>un solde d'exécution global</u> de	}	représentant un solde cumulé de
46 513,47 €	}	
<u>un solde de restes à réaliser</u> de	}	- 1 329,53 €
- 47 843,00 €	}	

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2009,

- **décide** d'affecter au budget de l'exercice 2010, le résultat comme suit :
affectation en réserve (compte 1068)
Financement de la section d'investissement **1 329,53 €**

Report en section de fonctionnement

Ligne 002 en recettes **47 798,13 €**

- **dit** qu'il sera procédé à l'inscription au budget 2010 des crédits suivants, relatifs à la section d'investissement :

articles	libellés	dépenses	articles	libellés	recettes
2032	études	56 372,00 €	1323	Dépt	40 744,00 €
2315	dragages	32 215,00 €			
		88 587,00 €			40 744,00 €

A noter à compter du 1^{er} janvier 2010 les travaux de dragages seront subventionnés à 40 % du montant HT des travaux au lieu de 75 % du montant TTC.

3°) ACQUISITION D'UN TRACTEUR

La commune de Charron dispose de trois tracteurs :

- Le Ford qui date de 1986 sert de véhicule à un agent des espaces verts ; il peut également servir au désherbage et permet de tracter une remorque ;
- Le Renault qui date de 1987 est équipé d'un godet pour charger ou pousser ;

- Le John Deere qui date de 1978, très maniable, est affecté au port et également utilisé pour le désherbage

Monsieur BOISSEAU explique les différentes faiblesses des tracteurs détenus par la collectivité. Comme régulièrement un tracteur est en panne il s'ensuit des difficultés au quotidien dans l'organisation du travail. C'est l'incertitude du lendemain.

Le remplacement à neuf d'un tracteur est estimé à 31 000 €.

Le Maire demande au conseil de délibérer sur la nécessité ou pas de remplacer un tracteur.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité **accepte** le principe de remplacer un tracteur.

De l'avis général du conseil : il faut trouver une bonne occasion !

4°) **DEMOUSTICATION** :

En ce qui concerne les campagnes de démoustication effectuées par l'Entente Interdépartementale de Démoustication du Littoral Atlantique (EID), le conseil Général vient de faire savoir qu'il augmente la participation des communes. Celle-ci passera de 40% à 50 %.

En 2009 la commune de Charron a payé 5 451 € (démoustication 2008)

Sur la base de cette augmentation, le montant à payer pour les opérations 2010 sera de **6 814 €**.

Le conseil doit délibérer sur la poursuite sur son territoire des opérations de démoustication.

Après délibération,

Considérant que le département limitrophe à la commune ne traite pas les moustiques,

Considérant que les zones naturelles qui couvrent une partie importante du territoire communal, ne sont pas traitées,

Considérant, pour l'année 2009, l'inefficacité des opérations de démoustication à Charron, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide**, à titre d'essai pour l'année 2010, de ne pas autoriser de traitement d'élimination des moustiques sur le territoire communal.

5°) **ATESAT – CONVENTION du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012**

L'assistance technique des services de l'Etat aux collectivités territoriales est une mission de service public d'intérêt général au bénéfice des communes qui ne disposent pas de moyens humains et financiers suffisants pour assurer seules la gestion de leur voirie.

Ce service est assuré par la Direction Départementale du Territoire et de la Mer (ex-DDE). Il se compose :

- d'une mission de base d'assistance aux travaux d'entretien
- et d'une mission complémentaire : assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière. Pour Charron, le diagnostic a été fait en 2009.

Une participation financière est demandée aux communes. En 2009, la commune de Charron a payé 1 541 €. En 2010 elle devrait payer 1 050 €.

La convention est conclue pour une durée d'un an et peut être renouvelée deux fois par tacite reconduction, soit jusqu'au 31/12/2012.

Les tarifs sont revalorisés annuellement.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

- **accepte** les termes de la convention
- **autorise** le Maire à la signer
- **inscrit** la participation communale au budget de la collectivité.

6°) **TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES**

Les services de la DDE ont recensé en 2009 toutes les voies communales de Charron. Un exemplaire de la liste des ces voies a été remis à tous les conseillers municipaux lors de la séance du 24/06/2009. Une enquête publique a été organisée du 16 au 30/11/2009.

Comme aucune observation n'a été formulée, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable.

Il est demandé aux conseillers de bien vouloir approuver le nouveau tableau de classement.

Après délibération

Considérant que le nouveau tableau de classement mis à enquête publique ne fait pas l'objet d'observation,

Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **accepte** le nouveau tableau de classement de la voirie dans le domaine public communal.

- **prend note** de la longueur de la voirie communale : **20 km 253** qui se décompose ainsi :

- 5 431 ml de chemins communaux
- 14 047 ml de rues
- 245 ml de voies piétonnes
- 530 ml de voie à caractère communautaire.

7°) CLOTURE ECOLE ELEMENTAIRE – DELAISSE D'IMPLANTATION

La clôture de l'école est mal positionnée. C'est à l'occasion d'un bornage demandé par un voisin que le constat fut fait : la clôture de l'école est à l'intérieur de la propriété communale, laissant en dehors de l'enceinte scolaire une parcelle de terre à l'abandon.

Le voisin de l'école monsieur MORIN se propose de faire sien ce petit morceau de terre.

Si le conseil y consent il faudra respecter la procédure qui est de demander l'avis des domaines et supporter les frais de bornage.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **décide de sursoir** momentanément à la demande du riverain, le temps de chiffrer le déplacement de la clôture communale.

8°) SIEAGH DU CURE – MODIFICATION DES STATUTS

Le Maire donne lecture de la lettre adressée par le SIAEGH du Curé dans laquelle il est fait état de la volonté du syndicat d'acquiescer une compétence supplémentaire concernant la réalisation de travaux puis l'entretien ultérieur des digues et des ouvrages à la mer en baie de l'Aiguillon. Les statuts ayant déjà fait l'objet d'une révision en 2005 afin de pouvoir mener les études, il convient maintenant de se prononcer, comme cela avait été prévu, sur l'élargissement de la compétence.

La modification proposée consiste en l'intégration de la phrase suivante dans le chapitre 3 relatif à l'objet : « réaliser les travaux de construction et d'aménagement des digues à la mer ainsi que les ouvrages nécessaires à la gestion ».

Le SIEAGH du Curé, après avoir voté cette modification le 11 décembre 2009 lors de son dernier comité syndical, doit maintenant proposer aux 32 communes adhérentes cette même modification pour avis et délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **décide** d'entériner la prise de compétence par le SIEAGH du Curé pour réaliser des travaux de construction et d'aménagement des ouvrages de protection à la mer
- **autorise** la modification des statuts
- **intègre** dans le chapitre 3 des statuts la phrase suivante : réaliser les travaux de construction et d'aménagement des digues à la mer ainsi que les ouvrages nécessaires à la gestion
- **autorise** le maire à prendre toute mesure nécessaire et signer toute pièce afférente à ce dossier.

9°) TRAVAUX RUE DE LA ROCHELLE – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT

L'étude est terminée. Les travaux peuvent commencer.

Le Département a rédigé une convention qui règle les modalités de la participation financière de la commune.

Le coût des travaux est estimé à 836 120 € HT

La participation de la commune sera de **190 167,25 € HT** (-23 %).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **donne son accord** aux travaux d'aménagement de la traverse du bourg – rue de La Rochelle réalisés par le Département
- **inscrit** la participation communale au budget 2010, soit **190 167,25 €**
- **accepte** les termes de la convention
- **autorise** le Maire à la signer.

Cette opération est lancée depuis 2003. Le maire fonde un grand espoir pour que les travaux soient entrepris dans le courant du dernier trimestre 2010. Ils devraient durer sept mois.

10°) CENTRE DE LOISIRS – RECRUTEMENT D'UN AGENT SOUS CONTRAT AIDE

Considérant qu'il faut 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de + de 6 ans

Considérant que tous les enfants sont admis quel que soit leur nombre

Considérant le nombre d'enfants inscrits les mercredis et pendant les vacances scolaires,

Il est nécessaire d'augmenter l'effectif des animateurs.

Pour ne pas obérer les finances de la commune et permettre au centre de loisirs d'évoluer dans la sérénité

Madame BOUTET propose de faire appel à un agent sous contrat aidé à raison de 28 heures par semaine pendant 9 mois. La prise en charge de l'Etat sera de 95 %.

L'équipe sera ainsi constituée :

- une directrice (32 h 30 p/s)
- et deux animatrices (28 h 00 p/s)

ce qui permettra d'accueillir un effectif de 16 petits +12 grands ou de 24 grands + 8 petits.

Au-delà de ces effectifs il sera recruté une animatrice contractuelle.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,
 - **accepte** de recruter un agent en contrat unique d'embauche (CUI-CAE) destiné au centre de loisirs municipal et ce, pendant toute la durée légale autorisée.
 - **autorise** le Maire à signer la convention.

11°) INFORMATIONS DIVERSES

PROJETS PISTE CYCLABLE ET PLACE FRADIN

Monsieur BOISSEAU présente l'avancée des deux projets corrigés par la commission Cadre de Vie qui s'est réunie le 15/02/2010.

A noter :

Concernant la piste cyclable la subvention accordée par le Département s'élève à **21 908 €** pour un montant total de travaux estimé à **76 490 €**.

La commission Cadre de Vie est favorable à l'implantation de la piste cyclable sur le bas-côté de la rue. Engagement est pris de remplacer à l'Automne les arbres arrachés. Les travaux pourront débuter à la mi-mars.

Concernant la Place Fradin, sans présager de la décision de la commission permanente du Conseil Général, l'accord de principe est donné par le Département pour commencer les travaux. Reste à résoudre le problème de la nouvelle implantation de l'abribus actuellement situé sur la Place Fradin. Le Conseil Général et Keolis mettent des réserves, pour des raisons de sécurité, sur son déplacement à l'angle de la rue des Maurines et de la rue des Moulins.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS D'AUNIS

Une plaquette d'information de cette instance a été remise à tous les conseillers. Ce conseil est composé uniquement de représentants de la société civile qui ont pour mission de participer à la réflexion sur l'aménagement et le développement du Pays d'Aunis. Le Président de cette instance est monsieur Hugues GASTOU.

FIN DE LA SEANCE : 22 H 15

Jean-François FAGET	Jean-Claude MARIONNEAU	Jérémy BOISSEAU	Jacqy BAREAU	Martine BOUTET	
Sandrine MARTIGNON			Anne BOUCLAUD	Jean-François RAYMOND	Patrick ROBERGEAU
	Jean-Philippe COLAS	Jean-Claude JARNY	Hugues GASTOU	Jean-Marc MIALARET	